

Résolution no : 7899

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2012

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Micheline Bélec, maire suppléant pour l'année 2012.

Adoptée

Résolution no : 7900

NOMINATION – Membres et représentants des comités pour l'année 2012

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu l'unanimité des membres présents de nommer les membres des comités pour l'année 2012 comme suit :

Le maire Normand St-Amour est d'office sur tous les comités

<i>Comité Relation de travail :</i>	<i>Mélanie Venne Geneviève Brisebois Micheline Bélec</i>
<i>Comité incendie :</i>	<i>Mélanie Venne Romuald Sauvé</i>
<i>Comité Hygiène du milieu (RIDL) :</i>	<i>Alain St-Amour Églantine Leclerc Vénuti (substitut)</i>
<i>Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :</i>	<i>Églantine Leclerc Vénuti, conseillère Martin Ouimet, citoyen Robert Sylvestre, citoyen</i>
<i>Personne-ressource CCU :</i>	<i>Éric Paiement</i>
<i>Et les substituts au CCU :</i>	<i>Alain St-Amour, conseiller Robert Léveillé, citoyen Mario Robert, citoyen substitut</i>
<i>Comité Société Développement Réservoir Kiamika (SDRK) :</i>	<i>Romuald Sauvé, conseiller Geneviève Brisebois, conseillère Micheline Bélec (substitut)</i>
<i>Communications</i>	<i>Églantine Leclerc Vénuti Micheline Bélec</i>
<i>Services techniques/travaux publics</i>	<i>Mélanie Venne Geneviève Brisebois Micheline Bélec</i>
<i>Comité loisirs et culture :</i>	<i>Geneviève Brisebois Églantine Leclerc Vénuti</i>
<i>Mesures d'urgence :</i>	<i>Voir l'organigramme</i>
<i>Comité 21</i>	<i>Micheline Bélec Geneviève Brisebois Mélanie Venne (substitut)</i>

Adoptée

Résolution no : 7901

ENTÉRINER LOCATION / ACHAT DE L'IMPRIMANTE PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE : *La location de l'imprimante photocopieur est arrivée à échéance le 31 décembre 2011*

ATTENDU QUE : *Nous avons obtenu une soumission de Bureautech Laurentides pour une imprimante photocopieur couleur*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée par Bureautech pour la location / achat telle que le plan proposé :*

PLAN D'ENTRETIEN

MODÈLE	FRAIS ANNUEL	COPIES INCLUSES noire	COÛT/COPIE SUPPL. 24 001 ET +	FRAIS ENCRE
BIZHUB C280	360.00 \$	24,000	0.015 \$	INCLUS
		Copies incluses Couleur	Coût copie suppl 3001 et +	
	360.00 \$	3 000	0.12	INCLUS

Encre (toner ultra fin) incluse
Garantie totale des pièces
Garantie totale sur la main-d'œuvre
Inspection préventive périodique
Améliorations techniques sans frais supplémentaires
Service sur appel dans un temps réponse de 4 heures
Remplacement de l'appareil si nécessaire
Appareil de dépannage sans frais
Garantie minimum de 8 ans de service.

Un paiement de 505.89 \$ a été effectué à Services Financiers CIT ltée, représentant le premier et le dernier versement (220.00 \$ chacun), plus les taxes applicables. Les versements se feront mensuellement par prélèvement bancaire.

Il est de plus résolu de renouveler le contrat d'entretien annuel au montant de 827.82 \$ incluant les taxes applicables.

Le contrat débute janvier 2012.

Adoptée

Résolution no : 7902

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN – Équipement postal NEOPOST

Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement d'une somme de 350.67 \$ incluant les taxes pour le renouvellement du contrat d'entretien annuel de l'équipement postal NEOPOST

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-414-01.

Adoptée

Résolution no : 7903

AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{ère} tranche, Gestion de prévention Société Mutuelle de Prévention

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le premier versement au montant de 605.36 \$ incluant les taxes, à la Société Mutuelle de Prévention inc.

Un montant est disponible à cet effet au poste budgétaire 02-130-40-429-00.

Adoptée

Résolution no : 7904

AUTORISATION DE PAIEMENT –Quote-part 2012 à la MRC

Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2012 à la MRC au montant de 86 866.00 \$.

1^{er} versement échéance le 1^{er} mars : 43 333.00 \$

2^e versement échéance le 15 juillet : 43 333.00 \$

Conseil Municipal	02-110-80-951-00	2 308.00 \$
Gestion financière et administrative	02-130-80-951-00	9 395.50 \$
Évaluation	02-150-81-951-00	16 883.50 \$

Protection contre l'incendie	02-220-80-951-00	260.50 \$
Transport collectif	02-370-80-951-00	328.50 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	02-454-80-951-00	149.50 \$
Entretien des cours d'eau	02-460-80-951-00	726.50 \$
Santé et bien-être	02-590-80-951-00	36.50 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	02-610-80-951-00	3 854.50 \$
Industrie et commerce	02-621-80-951-00	7 518.50 \$
Tourisme (Plan de commercialisation)	02-622-80-951-00	677.50 \$
Activités récréatives (Parc linéaire)	02-701-90-951-00	95.50 \$
Activités culturelles (Gare et subventions)	02-702-90-951-00	1 198.50 \$

Adoptée

Résolution no : 7905

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Web « Le processus d'estimation des travaux et leurs impacts »

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 149.47 \$ incluant les taxes, pour l'inscription à la formation Web « Le processus d'estimation des travaux et leurs impacts ».

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-130-40-454-00

Adoptée

Résolution no : 7906

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Initiation à la gestion des projets – Une approche structurée »

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice et son adjointe à assister à la formation « Initiation à la gestion des projets – Une approche structurée qui se tiendra à Val-David, le 16 février; De payer les frais d'inscription au montant de 398.94 \$ incluant les taxes pour chaque inscription et de rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificative.

La dépense est prévue aux postes budgétaires 02-130-40-454-00 et 02-130-30-310-00

✚ Les frais de déplacement seront remboursés, le véhicule de la municipalité n'étant pas disponible.

Adoptée

Résolution no : 7907

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJETS

ATTENDU QUE : L'embauche d'une chargée de projets s'est avéré positive et rentable pour la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, considérant les subventions obtenues, reliées à différents projets;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler le mandat, sur une base contractuelle, de Madame Geneviève G. Rouleau, à titre de chargée de projet.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-621-40-410-01

Adoptée

Résolution no : 7908

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat d'imprimantes

Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'une imprimante pour le bureau de la directrice générale et une pour le bureau de l'inspecteur en bâtiment et environnement, chez DL Solutions Informatiques inc. au montant de 299.99 \$, chacune, taxes en sus. Les spécifications sont les suivantes :

- ✚ Imprimante LEXMARK PINNACLE PRO901 BUS CLASS WIRELESS, ALL IN ONE
- ✚ Port USB et réseau intégré – Sans fil
- ✚ Cartouches couleur séparées
- ✚ Capacité mensuelle maximale 25 000 pages

- ✚ Recto verso automatique et lecteur de cartes mémoire intégré
- ✚ Tiroir à papier supplémentaire 250 feuilles
- ✚ Garantie 5 ans

Il est de plus résolu de payer les frais d'installation et la configuration de l'imprimante.

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-130-60-640-00 et au poste budgétaire 02-610-60-640-01.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 7909

AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation annuelle Croix-Rouge

Sur une proposition de Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2012 à la Croix-Rouge canadienne équivalente à 0.15 cent per capita à savoir : Population 945 à 0,15 \$ (141.75 \$), par contre, le montant payé sera de 150.00 \$. Le contrat stipule qu'un minimum de 150.00 \$ doit être versé comme contribution pour la campagne financière de la Croix-Rouge, pour les municipalités de moins de 1000 habitants.

Ce montant est prévu au budget au poste budgétaire 02-230-40-419-02

Adoptée

Résolution no : 7910

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat regroupé SSIRK

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat des équipements suivants pour le Service Sécurité Incendie Rivière Kiamika :

- ✚ Matériaux pour l'aménagement du 704 (camion du directeur). Montant approximatif de 1500 \$ + taxes
Poste budgétaire : 02-220-10-525-00
- ✚ Appareil photo, montant approximatif de 500 \$
Poste budgétaire : 02-220-10-640-00
- ✚ Caméra thermique au montant approximatif de 6 000 \$
Poste budgétaire ; 03-922-21-000-07

Il est de plus résolu que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe autorise la mise à niveau du terrain de pratique actuel pour le transformer en Centre de qualification professionnel officiel approuvé par l'ENPQ, soit :

- ✚ L'achat de deux conteneurs supplémentaires de 45 pieds, dépense estimée à 7 000 \$
- ✚ Les dépenses relatives aux modifications à apporter aux conteneurs (portes, fenêtres, chambre de combustion, escalier et rampe d'escalier, etc.), dépenses estimées à environ 5 000.00 \$
- ✚ L'aménagement du terrain (enlever les végétaux et mettre du gravier), dépense estimée à 2 000.00 \$

Ces dépenses sont prévues au poste budgétaire-03-922-21-000-06.

Ces dépenses seront payées par les municipalités parties à l'entente du SSRIK, selon le pourcentage établi en début d'année

Adoptée

Résolution no : 7911

AUTORISATION DE DÉPENSE - Colloque sécurité civile

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Mélanie Venne, conseillère responsable des mesures d'urgence, à assister au Colloque de la sécurité civile qui se tiendra les 14, 15 et 16 février 2012 à Saint-Hyacinthe, de payer les frais d'inscription au montant de 195.00 \$, frais d'une formation de 15.00 \$ et le banquet 60.00 \$. De rembourser les frais inhérents à ce Colloque qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications au règlement des élus.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-230-30-346-00 – congrès
02-230-40-454-00 – formation
02-230-30-310-00 - banquet

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution no : 7912

AUTORISATION DE PAIEMENT - Contrat de service Centre canin Ménard ENTENTE 2010-2015

ATTENDU QUE : La municipalité retient les services du Chenil Ménard pour l'application de ses règlements #152 et 153, modifié par le règlement # 165 et 194, « contrôle des chiens et chats sur notre territoire »;

ATTENDU QUE : La municipalité a signé un contrat de service d'une durée de cinq ans au coût annuel de 1 200.00 \$ plus taxes avec augmentation annuel, selon l'IPC;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 1 379.10 \$ incluant les taxes, pour le contrat de services de base 2012, comprenant une patrouille sur notre territoire.

Cette dépense est prévue au budget au poste budgétaire 02-290-40-414-00

Adoptée

Résolution no : 7913

R.I.D.L. – Premier versement Quote-part 2012

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le premier versement de la Quote-part 2012 à la Régie Intermunicipale des déchets de la Lièvre au montant de 31 810.00 \$

Ce montant est réparti dans les postes budgétaires suivants :

Frais d'administration RIDL :	02-451-10-411-00 :	3 181.00 \$
Cueillette matières résiduelles :	02-451-10-951-00 :	11 769.70 \$
Élimination matières résiduelles :	02-451-20-951-00 :	5 089.60 \$
Cueillette matières secondaires :	02-452-10-951-00 :	4 135.30 \$
Traitement matières secondaires :	02-452-20-951-00 :	2 226.70 \$
Achat bacs roulants :	02-452-10-649-01 :	954.30 \$
Traitement rés. Domestique dangereux	02-454-20-951-00 :	636.20 \$
Traitement des matériaux secs	02-453-20-951-00 :	636.20 \$
Traitement matières organiques :	02-453-35-951-00 :	1 272.40 \$
Traitement des eaux usées	02-450-20-951-00 :	1 908.60 \$

Adoptée

TRANSPORT

Résolution no : 7914

CONTRAT FOURNITURE DIESEL ET HUILE À CHAUFFAGE – Année 2012

ATTENDU QUE : La municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture de diesel et l'huile à chauffage pour l'année 2012

	<u>COOP FÉDÉRÉE</u>	<u>LOCATION LOUIS-ANDRÉ PELLETIER</u>
<u>PRIX LE LITRE</u>		
<u>Taxes incluses</u>		
<u>DIESEL</u>	1.7004 \$	1.3481 \$

<i>HUILE À CHAUFFAGE</i>	<i>1.147 \$</i>	<i>1.0917 \$</i>

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe retienne la soumission de Location Louis-André Pelletier ltée pour l'achat de diesel et l'huile à chauffage pour l'année 2012.*

Il est entendu que le fournisseur de diesel devra fournir le réservoir.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 7915
AUTORISATION DE DÉPENSES – Congrès de la COMBEQ

*Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister au Congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 26 au 28 avril 2012, à Mont-Tremblant. De payer les frais d'inscription au montant de 632.36 \$ incluant les taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à ce Congrès qui ne sont pas inclus dans le coût d'inscription sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.*

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-610-30-346-00 pour l'inscription et au poste 02-610-30-310-00 pour les autres frais.

 Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

Résolution no : 7916
AUTORISATION DE DÉPENSE – Panneaux d'interprétation du sentier de randonnée pédestre

*Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser une dépense de 430.00 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de panneaux d'interprétation sur le sentier de randonnée pédestre.*

Des montants sont disponibles à cet effet au poste 02-701-50-642-00.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 7917
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des Citoyens de Chute-Saint-Philippe

*Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 3 000.00 \$ à l'Association des Citoyens de Chute-Saint-Philippe*

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7918
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Club de motoneige l'Aiglon

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$ au Club de motoneige l'Aiglon*

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7919
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Maison de la Famille

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 19 000,00 \$ à la Maison de la Famille, répartie comme suit :
15 février : 5 000.00 \$ Activités 2012
1^{er} mai : 9 000.00 \$ Camp de jour
1^{er} septembre : 5 000.00 \$ Activités 2012

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 7920
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Centre D'action Bénévole Léonie Bélanger

Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 500.00 \$ au Centre d'action bénévole Léonie Bélanger inc.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7921
AUTORISATION DE PAIEMENT – Village d'Accueil des Hautes-Laurentides inc.

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 900.00 \$ à Village d'accueil des Hautes-Laurentides inc.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-621-40-494-00

Adoptée

Résolution no : 7922
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention au Gens d'Affaires de l'Outaouais

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 250.00 \$ à Gens d'Affaires de l'Outaouais pour la Fondation contre le cancer du sein Kelly Shires

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7923
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention activité course de motocross et VTT

Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000.00 \$ à Course de Motocross/VTT Chute-St-Philippe.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 7924

AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part CRSBP

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la Quote-part au montant de 5 692.76 \$ au Centre régional de services aux bibliothèques des Laurentides inc.

Ce montant est prévu aux postes budgétaires 02-702-30-414-00 et 02-702-30-494-00

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 7925

AUTORISATION DE PAIEMENT – Remboursement capital et intérêts à Financière Banque Nationale inc. – règlement d'emprunt autopompe

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les versements à la Banque Nationale Financière, capital et intérêts pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 228, des montants suivants, venant à échéance comme suit :

<i>19 avril 2012</i>	<i>intérêts</i>	<i>5 639.93 \$</i>	<i>02-921-00-872-00</i>
<i>19 avril 2012</i>	<i>capital</i>	<i>11 300.00 \$</i>	<i>03-210-20-000-01</i>
<i>19 octobre 2012</i>	<i>intérêts</i>	<i>5 532.58 \$</i>	<i>02-921-00-872-00</i>

Attendu que le paiement doit leur parvenir au moins dix jours avant la date d'échéance

Adoptée

Résolution no : 7926

AUTORISATION DE DÉPENSE – Contrat UQBM, déploiement du centre multimédia dans la Municipalité de chute-Saint-Philippe

ATTENDU :

Le protocole d'entente signé entre l'UQBM et la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour la réalisation de la première phase du projet de salle multimédia;

EN CONSÉQUENCE :

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense de 22 230.42 \$, taxes incluses, pour les travaux suivants :*
1- Liaison réseau entre l'Hôtel de ville et le centre Multimédia
2- Diffusion réseau sans-fil extérieur
3- Centre informatique
4- Projection grande salle et sono
5- Projection sous-sol et sono

Il est de plus résolu d'autoriser une dépense de 2 000.00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion du projet.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 03-970-71-000-01

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

Résolution no : 7927

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Geneviève Brisebois, à la séance du 14 février 2012, à l'effet que sera présenté lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant les articles 8 et 9 du règlement numéro 244 pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du deuxième alinéa de l'article 445 du Code municipal.

Adoptée

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 29

Fin : 19 h 29

Personnes présentes : 2

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 7928

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité de clore la séance

Adoptée

Il est 19 h 39

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, Directrice générale

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la séance ordinaire du 13 mars 2012 par la résolution # 7930*